

SÉANCE DU 6 MARS 2019

DÉCISION N° 2019 / 48 / UVE CRETEIL / 1

PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE CRÉTEIL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu le courrier et le dossier annexé, de Monsieur Grégory RICHET, Président de Valo'Marne, en date du 26 février 2019 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités de l'article L. 121-16-1,

Considérant que,

- ce projet consiste en la modification du traitement des fumées permettant d'atteindre des niveaux de rejets atmosphériques améliorés ;
- ce projet permettra une augmentation de la capacité globale de traitement de l'installation ;
- ce projet vise à augmenter la fourniture de chaleur à destination des réseaux urbains ;
- l'impact environnemental de ce projet est important ;

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

Madame Claire de LOYNES est désignée garante de la concertation préalable du projet d'évolution de l'unité de valorisation énergétique de Créteil.

La Présidente



Chantal JOUANNO